

**N°3 Juillet - Août - Septembre 2022**

## Editorial



Depuis le début de l'année, le bilan de l'accidentalité routière en Loir-et-Cher est alarmant :

**17 de nos concitoyens ont perdu la vie sur nos routes et 75 personnes ont été blessées grièvement**, avec parfois des séquelles qui ne disparaîtront jamais.

La vitesse, l'alcool, l'usage du smartphone au volant, la fatigue, l'inattention, l'usage de stupéfiants sont les principales causes d'accidents.

Sur la route, il n'y a pas de « petites infractions ». Enfreindre le Code de la route n'est pas excusable car chaque prise de liberté peut avoir des conséquences irréversibles et plonger des familles dans le malheur et la souffrance.

On ne le dira jamais assez : la sécurité routière est l'affaire de tous et en adoptant un comportement responsable, ce sont des vies que nous épargnerons, ensemble.

Clémence LECOEUR,  
directrice de cabinet du préfet de Loir-et-Cher

## La sécurité routière a 50 ans !

**1972** : une année historique qui a vu naître le Comité interministériel de la sécurité routière.

Dix ans plus tard, la mortalité sur les routes avait chuté de 30 %, pour un trafic multiplié par 1,6.

Pour souligner ce demi-siècle d'existence, un espace dédié sur le site de la Sécurité routière reprend les grandes dates de ces 50 années d'histoire dans un format animé et interactif.

[Découvrez 50 ans de mesures qui ont sauvé des millions de vies !](#)



## Rejoignez le réseau des IDSR de Loir-et-Cher

L'intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) est une personne volontaire et bénévole qui réalise des actions de sensibilisation à la sécurité routière sous l'autorité du Préfet.

**agir**

pour  
la sécurité  
routière

L'IDSR peut venir de tout horizon : retraité, milieu associatif ou actif du privé ou de la fonction publique (avec l'accord de sa hiérarchie)...

Aujourd'hui, 11 bénévoles constituent le réseau des IDSR en Loir-et-Cher, rejoignez-les !

## L'appel à projets PDASR 2023

Le plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) est un outil pour aider à sensibiliser le plus grand nombre d'utilisateurs de la route. Il permet d'aider de manière concrète les porteurs de projets et de faciliter toutes les actions locales de prévention du risque routier.

Le Préfet de Loir-et-Cher invite tous les acteurs, publics ou privés, souhaitant s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, à répondre, avant le 15 décembre 2022, à l'appel à projet du PDASR 2023.

## Pour en savoir plus

Pour tous renseignements sur l'appel à projet PDASR et sur la mission d'IDSR, contacter :

[ddt-coordination-securite-routiere@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-coordination-securite-routiere@loir-et-cher.gouv.fr)

## L'accidentalité routière en Loir-et-Cher - Cumul 2022 (Données provisoires au 31 août 2022)

141



dont 14 mortels

17



185



dont 75 hospitalisés

# Quelques actions de sensibilisation à la sécurité routière accompagnées par le PDASR en 2022

## SAM au concert de STING à Chambord

La préfecture a organisé une opération de prévention « SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » à l'occasion du concert de STING, qui a accueilli près de 20000 personnes à Chambord, le 28 juin.

Une équipe de 12 émissaires SAM a pu dialoguer avec une grande partie du public qui était très réceptif aux conseils bienveillants pour que cette belle soirée se termine bien.

[SAM vous délivre la recette de ses cocktails sans alcool](#)

[Facebook SAM le conducteur engagé](#)



## Les bonnes pratiques de la trottinette électrique à Blois

Le 9 juillet, l'association Prévention Routière a animé une action de sensibilisation au bon usage de la trottinette électrique. Sur la Place de la Résistance, les participants ont pu essayer des trottinettes et bénéficier des conseils donnés par les bénévoles de l'association, tant sur la partie maîtrise de l'engin que sur les différents équipements de sécurité.

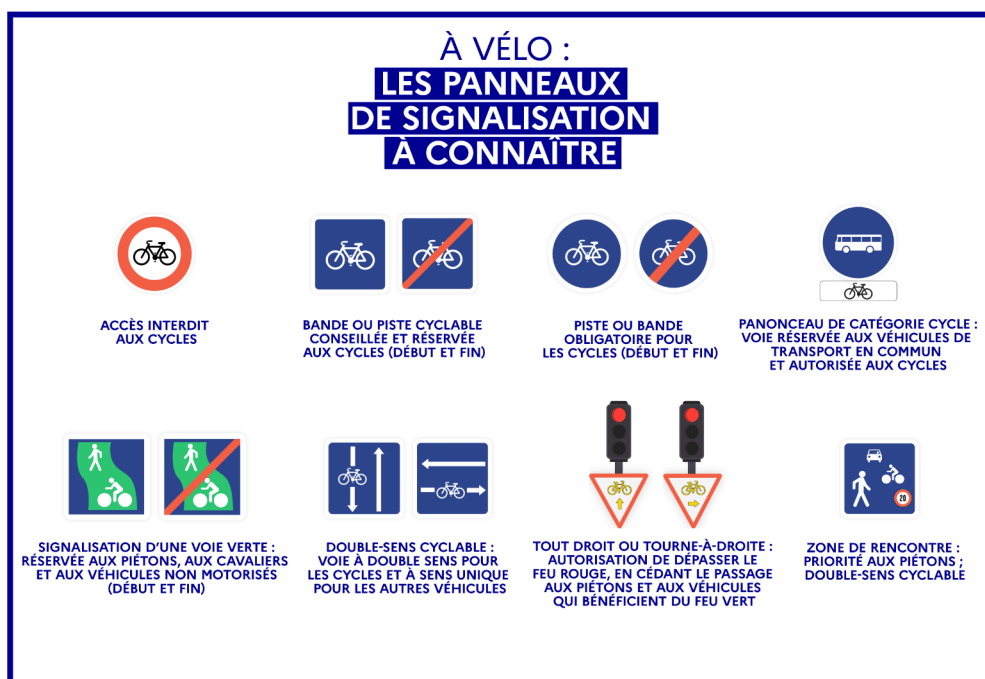
Cette action était organisée conjointement par le service prévention de la Ville de Blois et la police municipale. Elle se déroulait dans le cadre du déploiement de la flotte de trottinettes électriques à Blois, en test pendant un an.

# Quelques actions de sensibilisation à la sécurité routière accompagnées par le PDASR en 2022

## Collège de Sambin : les élèves de 6ème, ambassadeurs de la sécurité routière

Le collège de Sambin s'est engagé dans une démarche « Ambassadeurs de la lutte contre les comportements à risques ». Il s'agit pour les élèves de 6ème de devenir acteurs dans cette lutte et de porter des messages de prévention auprès de leurs camarades et de leurs parents. C'est dans cet objectif que la coordination sécurité routière est intervenue auprès d'une cinquantaine d'élèves pour les amener à identifier et réduire les risques quotidiens qu'ils prennent en tant qu'usagers de la route, à pied, à vélo ou en trottinette.

Quelques semaines après cette intervention, même s'il reste encore quelques téméraires qui avouent ne pas respecter la limitation de vitesse en trottinette, la majorité des élèves ont déclaré avoir amélioré leur comportement.



### Le PDASR apporte également son soutien à d'autres acteurs, parmi lesquels :

- la Fondation AMIPI : sensibilisation des salariés en situation de handicap cognitif au risque routier ;
- l'USEP : accompagnement financier dans le cadre de « L'Etoile Cyclo », « Les P'tites Randos » et « La P'tite Etoile Cyclo » ;
- le bureau des étudiants de l'INSA (institut national des sciences appliquées) et l'association CADUCEE (école d'infirmiers) : accompagnements matériels pour les ateliers consacrés à la prévention routière, particulièrement le risque alcool et stupéfiants au volant ;
- La SA d'HLM Loir-et-Cher Logement : sensibilisation des collaborateurs au risque routier professionnel ;

Et bien d'autres encore...



# Les conseils de la sécurité routière

## Dans les transports scolaires

La préoccupation majeure en matière de transport d'élèves reste la sécurité de tous. Elle dépend de la connaissance et de l'application des règles ainsi que du comportement de chacun.

Quelques consignes fondamentales de l'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) :

- Ne pas traverser devant ni derrière un car à l'arrêt mais attendre que celui-ci soit parti pour avoir toute la visibilité requise.
- Les parents qui attendent leurs enfants ou les conduisent au car doivent se placer du côté de l'accès au car, afin d'éviter de contraindre leur enfant à traverser de manière intempestive.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire : la ceinture évite l'éjection du passager en cas de retournement.
- Proscrire l'usage des baladeurs MP et téléphones portables lors des déplacements sur les zones de danger. Les élèves doivent pouvoir entendre les véhicules qui circulent et tous leurs sens (vision, écoute, attention,...) doivent être en éveil.

[« Il est où le danger ? » : la campagne de sensibilisation de l'ANATEEP](#)



## Changement d'heure : des conseils pour une route plus sûre en cette période automnale



Chaque année en France, les jours suivant le changement d'heure enregistrent un **pic d'accidentalité et de mortalité de plus de 40 %, dont les piétons sont les premières victimes**. Ces accidents se produisent principalement entre 17 et 19 heures alors que la nuit tombe plus tôt dans la journée, lors des sorties de classes ou des fins de journée.

**Trottoirs, passages protégés, éclairage, phares, gilets rétro-réfléchissants**

Quelques conseils de prévention :

### • **Automobilistes :**

Adaptez votre vitesse et gardez vos phares allumés de jour comme de nuit.

Circulez les vitres sèches et désembuées : les reflets masquent la présence d'un piéton. Restez distants : écartez-vous d'au moins un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons et cyclistes.

### • **Cyclistes et « trottineurs » :**

Vérifiez votre éclairage. Vous pouvez rajouter des éclairages LED avant et arrière.

Portez des gilets rétro-réfléchissants. Si le port de ce gilet n'est pas obligatoire de jour, il est fortement recommandé notamment pour les jeunes enfants sur les trajets scolaires le matin et le soir.

### • **Piétons :**

Restez visibles en portant des couleurs claires ou un accessoire réfléchissant.

Parents, préférez également des vêtements clairs et cartables équipés de bandes rétro-réfléchissantes pour vos enfants.

Traversez en toute prudence : utilisez les passages protégés.

Le passage pour piétons reste l'endroit le plus sûr pour traverser. Par ailleurs, le code de la route (Article R412-37) précise que : « Les piétons doivent traverser la chaussée en tenant compte de la visibilité ainsi que de la distance et de la vitesse des véhicules. Ils sont tenus d'utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres, les passages prévus à leur intention ».

Pour en savoir plus

[Site de la sécurité routière](#)

Contact

[ddt-coordination-securite-routiere@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-coordination-securite-routiere@loir-et-cher.gouv.fr)

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**